



**Compte rendu du Comité Syndical du 14 Septembre 2020
à 18 heures à la Salle Guy DESTREM aux Forges de Pyrène à Montgailhard**

Délégués présents :

Mesdames Monique GONZALES, Cécile POUCHELON, Martine LE LOSTEC, Monique DUPRAT, Béatrix GIRAULT.

Messieurs Régis ALESINA, Michel AUDINOS, Denis BELARD, Didier BLANCO, Henri BENABENT, Alexandre BERMAND, Daniel BESNARD, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Bernard DEFFARGES, André DUPUY, Philippe FABRY, Germain FLORES, Jean-Louis FUGAIRON, Alain GARNIER, Régis GRANGE, Olivier HILAIRE, Alain MARFAING, Jean-Jacques MARFAING, Yves MARCEROU, Christian MAZAS, Denis MIRAGLIA, Marc MIRANI, André PECHIN, Jean-Emmanuel PEREIRA, Jean-Louis REMY, René ROQUES, Michel SABATIER, Jean-Claude SERRES.

Absent(es) excusé(es) n'étant pas remplacé (es) par un suppléant :

Madame Monique DUPRE-GODFREY.

Messieurs René PACHER, Pascal TATIBOUET, Daniel GERAUD, Yves DELRIEU, Yannick JOUSSEAUME, Mathieu VIDOTTO, Jérôme CROUZIL.

Assistants à la séance sans participation au débat ni au vote :

Monsieur Gérard GALY.

Mesdames Karine ORUS-DULAC Directrice du SYMAR-Val d'Ariège, Stéphanie ORUS ET Sabine AMARDEILH Secrétaires du SYMAR-Val d'Ariège, Madame Marie BERTHELOT, responsable technique, Alizée BOUREAU et Monsieur Guillaume Nuti, chargés de mission.

L'ordre du jour :

- 1 - Installation du comité syndical du SYMAR Val d'Ariège,
- 2 - Election du Président du SYMAR Val d'Ariège,
- 3 - Adoption du nombre de Vice-présidents et de la composition du bureau,
- 4 - Election des Vice-présidents du SYMAR Val d'Ariège,
- 5 - Charte de l'élu local (art L.1111-1-1 du CGCT),
- 6 - Délégation du comité syndical au Président et au bureau,
- 7 - Délégation de signature aux Vice-Présidents,
- 8 - Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mars 2020,
- 9 - Constitution d'une commission MAPA et élection des membres qui la composent,
- 10 - Ressources humaines :
 - Contrat d'apprentissage,

- Création d'un emploi permanent de chargé de mission animateur de bassin versant à temps non complet de 10H30,
- Création de 2 emplois permanents d'adjoint administratif principal à temps non complet,
- Tableau des effectifs,
- Adhésion à la convention relative à la mission facultative de conseil en organisation avec le CDG 09 et accompagnement à la mise en place du RIFSEEP,
- Désignation du délégué "collège des élus" au CNAS.

11 - Prévention des Inondations :

Digue du « Gariac » :

- Etudes et travaux de mise en sécurité du ruisseau du Gariac faisant suite aux prescriptions des PPRN de Foix et Ferrières-sur-Ariège,
- Convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) Occitanie pour la maîtrise foncière en vue de la réalisation des aménagements de protection contre les inondations du ruisseau du Gariac.

12- Nomination du représentant du SYMAR Val d'Ariège au premier collège de la CLE du SAGE des bassins versants des Pyrénées ariégeoises.

13 - Convention de partenariat 2020 passée entre le SMEAG et le SYMAR Val d'Ariège.

14 - Approbation des décisions prises par le Président du SYMAR Val d'Ariège pendant la crise de Covid-19 en vertu de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

15 - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de moyens au profit du SYMAR Val d'Ariège opérée par un de ses adhérents,

16- Adhésion du SYMAR Val d'Ariège au Syndicat mixte Agence de GEstion et de Développement Informatique (A.GE.D.I).

17 - Délibération modificative N°1,

18 - Questions diverses,

19 - Information au comité syndical.

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Monsieur Gérard GALY ouvre la séance et remercie l'ensemble du personnel du SYMAR-Val d'Ariège avec qui a travaillé avec lui durant 6 ans.

1- Installation du Comité Syndical du SYMAR-Val d'Ariège

Monsieur le Président procède à la nomination du Secrétaire de Séance. Monsieur Olivier HILAIRE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Gérard GALY nomme tous les délégués titulaires par EPCI qui composent le nouveau comité syndical.

Monsieur Gérard GALY donne la parole au doyen de séance, Monsieur André DUPUY et constate que la condition du quorum est remplie. Il invite le Comité Syndical à procéder à l'élection du Président.

2. Election du Président du SYMAR Val d'Ariège.

Monsieur André DUPUY informe l'assemblée que 2 assesseurs doivent être nommés. Après un appel à désignation, Messieurs Daniel BESNARD et Régis ALESINA sont désignés comme assesseurs.

Monsieur André DUPUY donne lecture de la constitution du bureau de vote

VU l'arrêté inter-préfectoral du 6 août 2019,

VU les délibérations :

- de la Communauté de Communes de la Haute Ariège (30 juillet 2020),
- de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon (16 juillet 2020),
- de la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes (22 juillet 2020),
- de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais (16 juin 2020),
- de la Communauté des Communes des Portes d'Ariège-Pyrénées (30 juillet 2020),
- de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes (23 juillet 2020),
- de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais (15 juillet 2020).

Nommant les nouveaux délégués du Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières : SYMAR Val d'Ariège,

Selon l'article 5 des statuts du SYMAR Val d'Ariège, il est procédé à l'élection du Président, qui constitue la 1^{ère} décision de l'ordre du jour.

En application des articles L.2122-4, L.2122-7 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical.

Il convient désormais d'élire le nouveau président du SYMAR Val d'Ariège.

Pour ce faire et avant de procéder au vote, Monsieur André DUPUY propose de faire appel à candidature.

Il propose également que le comité syndical accorde à chaque candidat déclaré, 10 minutes pour exposer sa candidature.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Michel AUDINOS et Alexandre BERMAND sont candidats.

Chacun des 2 candidats se présentent à l'ensemble des délégués.

Monsieur André DUPUY remercie Messieurs Michel AUDINOS et Alexandre BERMAND pour leur présentation et donne la parole à Madame Karine ORUS-DULAC pour qu'elle puisse expliquer à l'ensemble de l'assemblée le déroulement du vote de l'élection du Président.

Il est procédé à l'élection à bulletins secrets dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Les 34 délégués présents votent à tour de rôle.

Les assesseurs sont appelés à procéder au dépouillement des bulletins de vote. Ils déclarent que le nombre de signatures est égal au nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne, soit 34 votants.

Monsieur André DUPUY annonce à l'ensemble des délégués que Monsieur Michel AUDINOS est élu, Président du SYMAR-Val d'Ariège, avec 23 voix contre 11 voix pour Monsieur Alexandre BERMAND.

Monsieur André DUPUY invite Monsieur Michel AUDINOS à prendre place pour la continuité de la séance.

Monsieur Michel AUDINOS remercie l'ensemble des délégués et confirme tout son engagement au service du Syndicat. Il tient aussi à remercier Monsieur Gérard GALY de son action passée.

Monsieur Alexandre BERMAND tient lui aussi à remercier les délégués qui l'ont soutenu et félicite Monsieur Michel AUDINOS pour son élection et lui souhaite beaucoup de courage.

Monsieur le Président demande à l'ensemble des délégués de rester le plus longtemps possible compte-tenu de l'ordre du jour chargé et des délibérations à prendre.

Il informe l'ensemble des délégués qu'il y a 3 points à rajouter à l'ordre du jour, s'ils en sont d'accords :

- 1) Avenant N°1 mise à disposition de moyens au profit du SYMAR Val d'Ariège opérée par un de ses adhérents,
- 2) Adhésion du SYMAR Val d'Ariège au Syndicat mixte Agence de Gestion et de Développement Informatique (A.GE.D.I),
- 3) Délibération budgétaire modificative N°1.

Monsieur le Président demande à l'ensemble des délégués s'ils valident le rajout de ces trois points à l'ordre du jour. Approuvé à l'unanimité.

3 - Adoption du nombre de Vice-présidents et composition du bureau

Monsieur le Président propose que l'effectif des vice-présidents soit fixé à 7 et que le bureau du syndicat soit composé conformément à l'article 5 des statuts :

Le Président,

et 7 Vice-Présidents élus en son sein par le comité syndical.

L'ensemble des délégués approuve cette proposition. Monsieur le Président les remercie pour leur confiance.

4 - Election des Vice-présidents du SYMAR Val d'Ariège

Monsieur le Président propose que le comité syndical accorde à chaque candidat déclaré, 5 minutes pour exposer sa candidature. Il demande à chaque candidat de respecter ce temps imparti.

Monsieur le Président lance l'appel à candidature pour la 1^{ère} vice-présidence du SYMAR Val d'Ariège.

Les candidats sont enregistrés.

1^{er} Vice-Président : Candidature de Monsieur Henri BENABENT.

Pour un souci de rapidité, sachant qu'il n'y a qu'un seul candidat, Monsieur Le Président propose de voter à main levée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président invite le candidat à prendre la parole pour la présentation de sa candidature.

Par 32 voix et 2 abstention **Monsieur Henri BENABENT est élu 1^{er} Vice-Président.**

2^{ème} Vice-Président : Candidature de Monsieur Alain MARFAING.

Monsieur le Président demande à l'ensemble des délégués s'il y a d'autres candidats. Aucun.

Monsieur Alain MARFAING prend la parole et présente sa candidature. Le vote à main levé est proposé et validé à l'unanimité.

Par 33 voix et 1 abstention **Monsieur Alain MARFAING est élu 2^{ème} Vice-Président.**

3^{ème} Vice-Président : Candidature de Monsieur Joël CAZAJUS.

Monsieur le Président demande à l'ensemble des délégués s'il y a d'autres candidats. Aucun.

Monsieur Joël CAZAJUS prend la parole et présente sa candidature. Le vote à main levé est proposé et validé à l'unanimité.

Par 33 voix et 1 abstention **Monsieur Joël CAZAJUS est élu 3^{ème} Vice-Président.**

Monsieur Yves MARCEROU explique son vote d'abstention car en tant que vice-président sortant, avec 12 ans à ce poste, il aurait souhaité être proposé.

Monsieur le Président l'informe qu'il aurait aimé que cette volonté se soit manifestée plus tôt.

4^{ème} Vice-Président : Candidature de Monsieur Régis ALESINA.

Monsieur le Président demande à l'ensemble des délégués s'il y a d'autres candidats. Aucun.

Monsieur Régis ALESINA prend la parole et présente sa candidature. Le vote à main levé est proposé et validé à l'unanimité.

Par 33 voix et 1 abstention **Monsieur Régis ALESINA est élu 4^{ème} Vice-Président.**

5^{ème} Vice-Président : Candidature de Monsieur Daniel BESNARD.

Monsieur le Président demande à l'ensemble des délégués s'il y a d'autres candidats. Aucun.

Monsieur Daniel BESNARD prend la parole et présente sa candidature. Le vote à main levée est proposé et validé à l'unanimité.

Par 33 voix et 1 abstention **Monsieur Daniel BESNARD est élu 5^{ème} Vice-Président**

6^{ème} Vice-Président : Candidature de Monsieur Christian MAZAS.

Monsieur le Président demande à l'ensemble des délégués s'il y a d'autres candidats. Aucun.

Monsieur Christian MAZAS prend la parole et présente sa candidature. Le vote à main levée est proposé et validé à l'unanimité.

Par 33 voix et 1 abstention **Monsieur Christian MAZAS est élu 6^{ème} Vice-Président**

7^{ème} Vice-Président : Candidatures de Monsieur Alexandre BERMAND et de Monsieur Olivier HILAIRE.

Monsieur le Président indique que le vote au poste de 7^{ème} vice-président, au vu de ces deux candidatures, se déroulera à bulletin secret.

Monsieur le Président invite Monsieur Alexandre BERMAND à présenter sa candidature.

Monsieur Alexandre BERMAND informe l'ensemble des délégués qu'il représente le territoire du Pays de Tarascon qui a vu naître ce syndicat. Il rajoute que la démocratie c'est nous, c'est vous et qu'il lui paraît indispensable que la représentation des territoires au sein du bureau doit être respectée.

Monsieur Olivier HILAIRE remercie avant tout Monsieur Gérard GALY d'avoir œuvré à la fusion des anciens Syndicats pour arriver au SYMAR Val d'Ariège. Dans sa présentation, il met l'accent sur le fait qu'il a toujours œuvré pour le bien de la collectivité sans tenir compte de quelques limites territoriales. « Nous ne sommes pas là pour défendre notre propre territoire mais plutôt pour œuvrer pour tous ».

Après la présentation des 2 candidats, Monsieur le Président indique que pour sa part, il conçoit l'instance de bureau comme une instance de travail sans chercher précisément à établir une représentation des territoires qui existe déjà à travers les 41 délégués issus de chaque EPCI. Monsieur le Président propose de procéder au vote du 7^{ème} vice-président à bulletin secret.

Les assesseurs sont priés de procéder au dépouillement des bulletins.

Ils déclarent que le nombre de signatures est égal au nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne, soit 34 votants.

Monsieur Olivier HILAIRE est élu 7^{ème} vice-président avec 20 voix pour contre 14 voix pour Monsieur Alexandre BERMAND.

Monsieur Bernard DEFFARGES, délégué de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon déclare que la démocratie a parlé et qu'il la respecte. Mais il regrette que le Pays de Tarascon n'ait pas obtenu la 7^{ème} vice-présidence.

5 - Charte de l'élu local (art L.1111-1-1 du CGCT)

Monsieur Michel AUDINOS procède à la lecture de la charte de l'élu local.
Une copie de cette charte est remise en annexe du dossier de séance.

Monsieur le Président informe l'ensemble des délégués qu'après le point N°7 de l'ordre du jour, il y aura une courte pause pour se restaurer.

6 – Délégations du comité syndical au Président et au Bureau

Monsieur le Président informe l'ensemble des délégués qu'il est nécessaire de suivre les prescriptions réglementaires pour le bon fonctionnement de la collectivité et demande donc à l'ensemble des délégués s'il est possible de passer directement au vote de ce point.

L'ensemble des délégués n'émet aucune remarque pour procéder directement à ce vote.

Monsieur Le Président rappelle que ces délégations sont attribuées en respectant trois règles :

Elles sont autorisées par un texte (article L 5211-10 du CGCT)

Elles doivent être explicites et précisent l'étendue des compétences transférables,

Les délégations ne peuvent être totales.

La délégation de signatures est approuvée à l'unanimité.

7 - Délégations de signature aux Vice-Présidents.

Délégation de signature : 1^{er} Vice-Président

Monsieur Le Président a été nommé ordonnateur des dépenses et des recettes du SYMAR-Val d'Ariège. En son absence, Monsieur Henri BENABENT, 1^{er} Vice-Président le remplacera dans l'ensemble de ses fonctions.

Monsieur le Président met sa proposition au vote.

Aucune remarque n'est formulée. La délibération N°5 est approuvée à l'unanimité.

Délégation de signature : 2^d Vice-Président

Monsieur Le Président a été nommé ordonnateur des dépenses et des recettes du SYMAR-Val d'Ariège. En son absence, Monsieur Alain MARFAING, 2^d Vice-Président le remplacera dans l'ensemble de ses fonctions.

Monsieur le Président met sa proposition au vote.

Aucune remarque n'est formulée. La délibération N°6 est approuvée à l'unanimité.

Délégation de signature : 3^{ème} Vice-Président

Monsieur Le Président a été nommé ordonnateur des dépenses et des recettes du SYMAR-Val d'Ariège. En son absence, Monsieur Joël CAZAJUS, 3^{ème} Vice-Président le remplacera dans l'ensemble de ses fonctions.

Monsieur le Président met sa proposition au vote.

Aucune remarque n'est formulée. La délibération N°7 est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des délégués, suspend la séance le temps que chacun puisse se restaurer.

Départ à 20h de Mesdames Monique GONZALES, Cécile POUCHELON et Monsieur Denis MIRAGLIA.
Départ à 20h05 de Messieurs Michel SABATIER et André PECHIN.

Reprise de la séance à 20h36.

8 - Adoption du procès-verbal de la séance du 3 Mars 2020.

Monsieur Le Président propose à l'ensemble des délégués d'adopter le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 3 Mars 2020.

Aucune remarque n'est formulée. Le procès -verbal est adopté à l'unanimité.

9 – Constitution d'une commission MAPA et élection des membres qui la compose.

Monsieur Le Président propose à l'ensemble des délégués de créer une Commission MAPA composée du Président du SYMAR-Val d'Ariège, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Les 5 membres titulaires sont :

Daniel BESNARD,
Olivier HILAIRE,
Henri BENABENT,
Pierre-Yves CAILLAT
et Régis ALESINA.

Les 5 membres suppléants sont :

Alain MARFAING,
Christian MAZAS,
Marc MIRANI,
René ROQUES,
Régis GRANGE.

Monsieur Le Président met cette proposition au vote. Aucune remarque n'est formulée. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

10 – Ressources Humaines

-Contrat d'apprentissage

Monsieur Le Président expose à l'ensemble des délégués que le SYMAR-Val d'Ariège a déjà fait appel à un contrat d'apprentissage. Il rappelle que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Monsieur Le Président informe l'ensemble des délégués que ce contrat d'apprentissage va être dédié au service administratif pour une durée d'un an et que le diplôme préparé est un Master 2 TIC. La rémunération sera le SMIC horaire.

Monsieur Le Président demande à l'ensemble des délégués s'ils souhaitent avoir plus de précisions sur ce contrat d'apprentissage.

Aucune remarque n'est formulée. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

-Création d'un emploi permanent de chargé de mission animateur de bassin versant à temps non complet de 10h30.

Monsieur Le Président donne la parole à Madame Karine ORUS-DULAC.

Madame Karine ORUS-DULAC informe l'ensemble des délégués que le SYMAR-Val d'Ariège a déjà en poste la personne, il s'agit de Madame Alizée BOUREAU. En effet, Madame Karine ORUS-DULAC rappelle qu'elle était à temps partiel depuis 2016 et que c'est Madame Alizée BOUREAU qui assure ses fonctions de direction administrative et technique du SYMAR -Val d'Ariège. Madame Karine ORUS-DULAC fait savoir qu'à compter de décembre 2020, elle va reprendre à temps complet.

De ce fait, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi permanent de chargé de mission animateur de bassin versant à temps non complet de 10h30 afin de pouvoir maintenir le poste d'Alizée BOUREAU sur ce temps alloué.

Monsieur Le Président demande à l'ensemble des délégués si des informations complémentaires sont nécessaires. Aucune remarque n'est formulée. La création de ce poste est adoptée à l'unanimité.

-Création de 2 emplois permanents d'adjoint administratif principal à temps non complet.

Madame Karine ORUS-DULAC informe l'ensemble des délégués qu'il s'agit seulement de créer 2 emplois permanents pour les 2 secrétaires du SYMAR-Val d'Ariège qui ne sont pas à temps complet pour obtenir un 35h avec les heures cumulés des 2 secrétaires. En effet, actuellement, Madame Sabine AMARDEILH, Secrétaire en charge de l'élaboration de la paye effectue 16h par semaine. A compter du 1^{er} Octobre, son volume horaire va passer à 21h/semaine.

Madame Stéphanie ORUS, Secrétaire en charge de la comptabilité travaille 12h/semaine. Au 1^{er} Octobre, elle travaillera 14h/semaine.

Madame Karine ORUS-DULAC souligne que dans les autres syndicats de rivière, les secrétaires occupent un poste à temps complet. De plus, elle rajoute que l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE participe à hauteur de 50% sur les coûts salariaux pour le salaire des secrétaires qui sont à 35h.

Madame Karine ORUS-DULAC précise que compte-tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19, il n'a pas été possible de délibérer avant.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical la création de 2 emplois permanents :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 21h,
- Un poste d'adjoint principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 14h,
- d'imputer la dépense qui sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2020 au chapitre 012, article 6411 et suivants.

Monsieur Le Président met cette proposition au vote.

Aucune remarque n'est formulée. La délibération N°12 est approuvée à l'unanimité.

-Tableau des effectifs

Monsieur Le Président informe l'ensemble des délégués que suite à l'adhésion de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain au SYMAR-Val d'Ariège. L'extension de périmètre a entraîné le transfert de plein droit du poste de Monsieur Thomas MAUREL, technicien-rivières. La Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut Garonnais a mis à disposition du SYMAR-Val d'Ariège des locaux. Ces locaux, loués, permettront aux techniciens de travailler dans les meilleures conditions.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU SYMAR-VAL D'ARIEGE
AU 01/09/2020

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
Filière Administrative				
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	1	1 (21h hebdomadaire)
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	1	1 (14h hebdomadaire)
Filière technique				
Ingénieur Principal	A	1	1	
Ingénieur	A	4	3	2 (24h30 et 10h30 hebdomadaire)
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Technicien	B	1	1	
Adjoint technique territorial 2 ^{ème}	C	1	1	
TOTAL		12	9	4

Monsieur Le Président demande à l'ensemble des délégués si des informations complémentaires sont nécessaires. Aucune remarque n'est formulée. La délibération N°13 est adoptée à l'unanimité.

-Adhésion à la convention relative à la mission facultative de conseil en organisation avec le CDG 09 et accompagnement à la mise en place du RIFSEEP.

Madame Karine ORUS-DULAC informe l'ensemble des délégués qu'une réunion d'information sur la mise en place du RIFSEEP est planifiée pour le 23 Septembre 2020. Madame Sophie SORDELET, Conseillère Statutaire au sein du Centre de Gestion de l'Ariège en sera l'intervenante. L'ensemble des agents du SYMAR-Val d'Ariège et les élus en charge de la mise en place de ce régime indemnitaire assisteront aussi à cette réunion.

3 réunions sont prévues.

Monsieur Pierre-Yves CAILLAT souhaite connaître le coût pour la collectivité.

Madame Karine ORUS-DULAC répond à l'ensemble des délégués que les tarifs sont les suivants : 400 €/journée soit 200 € la demi-journée.

Monsieur Le Président demande à l'ensemble des délégués si des informations complémentaires sont nécessaires. Aucune remarque n'est formulée. La délibération N°14 est adoptée à l'unanimité.

-Désignation du délégué collègue des élus, au CNAS.

Madame Karine ORUS-DULAC rappelle à l'ensemble des délégués que le SYMAR-Val d'Ariège adhère depuis 2017 au CNAS pour la mise en place des prestations sociales pour le personnel de la collectivité. Elle rappelle que le coût pour la collectivité est de 1900 €/an.

Monsieur Le Président remercie Madame Karine ORUS-DULAC pour l'ensemble de ces informations.

Monsieur Le Président propose de désigner un délégué « élu » pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Monsieur Alain MARFAING est désigné comme délégué « élu » au CNAS.

Aucune remarque n'est formulée. La délibération N°15 est adoptée à l'unanimité.

11 – Prévention des inondations

Monsieur le Président donne la parole à M. NUTI pour présenter les deux délibérations opérationnelles concernant la prévention des inondations au niveau du ruisseau du Gariac, faisant limite de commune entre Foix et Ferrières-sur-Ariège. M. NUTI présente le contenu du projet de sécurisation du ruisseau vis-à-vis des inondations. Ce dernier est perché entre deux merlons dont celui de la rive gauche est classé comme digue de protection par l'Etat. L'étude de dangers récemment terminée a montré des défaillances et des inondations d'une large zone urbanisée (logements, lycée...). La sécurisation du site se ferait par l'abandon de la digue et du lit actuels, au profit d'un nouveau lit creusé en rive gauche (côté Ferrières-sur-Ariège), dans un point bas limitant la propagation de l'inondation. L'aménagement du site (renaturation du ruisseau et construction d'une plage de dépôts torrentiels à l'amont) demande une maîtrise foncière non acquise à ce jour.

M. AUDINOS ajoute que l'acquisition foncière ainsi que l'abandon du ruisseau permettront aux communes d'envisager un aménagement intéressant pour le site (voies à mobilité douce, promenade, jonction entre le Prat d'Albis et Foix...). Le corridor créé permettra également de suivre les préconisations du SCoT en matière de trames vertes et bleue.

Les coûts, conséquents, pourront bénéficier d'un large soutien financier de la part de l'Agence de l'Eau, de la Région et de l'Etat. L'échéancier d'avancement du projet permettra également de lisser les dépenses pour le SYMAR Val d'Ariège.

La délibération N°16 est adoptée à l'unanimité.

L'accompagnement du syndicat par l'EPF (Etablissement Public Foncier) est l'objet de la délibération n°17 qui est présentée par M. NUTI.

M. MAZAS demande si la SAFER a été saisie du dossier pour l'accompagnement au niveau des terres agricoles. M. NUTI précise que l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPF) sera missionné pour procéder aux acquisitions foncières à l'amiable ou via une procédure de DUP portée par le SYMAR Val d'Ariège. Lors de la procédure d'achat, les parcelles agricoles concernées suivront la procédure SAFER. M. AUDINOS ajoute que l'EPF est un établissement ayant pour but l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de requalification urbaine ou de protection contre les inondations, et possède également l'expertise pour agir sur du foncier agricole ou urbain. La délibération N°17 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Le Président remercie Monsieur Guillaume NUTI pour ses explications.

12- Nomination du représentant du SYMAR-Val d'Ariège au premier collège de la CLE du SAGE des bassins versants des Pyrénées ariègeoises.

Monsieur Le Président fait savoir qu'actuellement, il y a déjà un délégué du SYMAR-VAL d'Ariège au premier collège de la CLE du SAGE. Il s'agit de Monsieur Daniel BESNARD.

Monsieur Le Président propose à Monsieur Daniel BESNARD de présenter succinctement la CLE du SAGE.

Monsieur Le Président demande s'il y a d'autres candidats qui souhaiteraient siéger au sein de cette commission.

Aucun autre candidat ne souhaite siéger à cette commission. Monsieur Daniel BESNARD est nommé représentant du SYMAR-Val d'Ariège pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des bassins versants des Pyrénées Ariègeoises.

Aucune remarque n'est formulée. La délibération N°18 est adoptée à l'unanimité.

Départ à 21h15 de Messieurs Jean-Claude SERRES, Alain GARNIER.

Monsieur Alexandre BERMAND s'absente.

13 - Convention de partenariat 2020 passée entre le SMEAG et le SYMAR-Val d'Ariège.

Monsieur Le Président précise que cette convention doit être signée afin de valider l'animation Territoriale Natura 2000 Garonne en Occitanie et la mise en œuvre des actions des DOCOB Garonne Amont, Garonne Aval, Ariège, Hers et Salat pour l'année 2019.

Monsieur Le Président demande à l'ensemble des délégués si des informations complémentaires sont nécessaires. Aucune remarque n'est formulée. La délibération N°19 est adoptée à l'unanimité.

14 - Approbation des décisions prises par le Président du SYMAR Val d'Ariège pendant la crise de Covid-19 en vertu de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.

Monsieur Le Président demande à l'ensemble des délégués si des informations complémentaires sont nécessaires. Aucune remarque n'est formulée. La délibération N°20 est adoptée à l'unanimité.

15 – Avenant N°1 à la convention de mise à disposition de moyens au profit du SYMAR-Val d'Ariège opérée par un de ses adhérents.

Monsieur Le Président rappelle à l'ensemble des délégués que les techniciens-rivières ont pour vocation d'intervenir sur l'ensemble du territoire du SYMAR-Val d'Ariège. Actuellement, il y a un technicien-rivière qui intervient sur les territoires de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain et Terres de Lauragais.

Cette convention avait pour objet de définir les modalités techniques et financières relatives à cette mise à disposition de la Communauté de communes du Bassin Auterivain au profit du SYMAR-Val d'Ariège. Cette convention arrivant à échéance au 01 septembre 2020 et l'action menée par le SYMAR-Val d'Ariège perdurant, il est proposé de prolonger sa durée d'application par voie d'avenant n° 1 jusqu'au 01 mai 2021.

Il est précisé qu'à compter de cette dernière date une nouvelle convention sera établie consécutive notamment au changement de la consistance des locaux mis à disposition. Les services du SYMAR-Val d'Ariège seront amenés à se délocaliser vers le bâtiment constituant le pôle environnement de la CCBA.

Monsieur Le Président demande à l'ensemble des délégués si des informations complémentaires sont nécessaires. Aucune remarque n'est formulée. La délibération N°21 est adoptée à l'unanimité.

Retour de Monsieur Alexandre BERMAND à 21h20.

16 - Adhésion du SYMAR Val d'Ariège au Syndicat mixte Agence de GEstion et de Développement Informatique (A.GE.D.I).

Monsieur le Président, expose à l'ensemble des délégués, que la collectivité s'est rapprochée du syndicat mixte A.GE.D.I. afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture au comité syndical des statuts du syndicat, approuvés par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 (arrêté 2020/DRCL/BLI/n°28), et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion.

Monsieur Le Président demande à l'ensemble des délégués si des informations complémentaires sont nécessaires. Aucune remarque n'est formulée. La délibération N°22 est adoptée à l'unanimité.

17 - Délibération modificative N°1.

Monsieur Le Président informe le comité syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du BP 2020 sont insuffisants. Il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants.

Crédits à déduire

Article	Opération	Libellé	Montant
4541	38	Travaux linéaires en surveillance programme 2018	19240.42 €
TOTAL			19240.42 €

Crédits à ouvrir

Article	Opération	Libellé	Montant
4541	37	Travaux ponctuels imprévus : Programme 2018	+ 19240.42 €
TOTAL			+ 19240.42 €

Monsieur Le Président demande à l'ensemble des délégués si des informations complémentaires sont nécessaires. Aucune remarque n'est formulée. La délibération modificative est adoptée à l'unanimité.

18 - Questions diverses.

Monsieur Le Président informe l'ensemble des délégués que le prochain comité syndical se déroulera fin Octobre, début Novembre. A ce jour, rien n'est défini.

19 - Information au comité syndical.

Monsieur Le Président conclut en précisant qu'il tient absolument à mettre en place une forme de communication écrite et orale notamment avec les Présidents de chaque EPCI adhérents au SYMAR-Val d'Ariège pour valoriser plus encore l'ensemble des actions du Syndicat et le travail des techniciens.

Monsieur Le Président clôture la séance en remerciant l'ensemble des délégués pour leur présence. Il remercie également chaleureusement Monsieur Gérard GALY, qui a tenu à rester jusqu'à la levée de séance.

Levée de séance à 21h30